

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212003396-20260425-CA2025-BF
Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B - HAUTE-CORSE

Réception par le préfet : 06/05/2026

De la commune de Vallica

Séance du 25 avril 2026 à 14 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 7
- Procuration : 0
- Votants : 7
- Absents : 0

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Claire, M ANTONIOTTI Jean-Nicolas ,
Mme BONFANTI PIGELET Raffaella, M CASTELLANI Abel, Mme COLOMBANI Claudine ,
M PIGELET Christophe.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

N° de la délibération
9/2026

Date de convocation
20 avril 2026

Date d'affichage
6 mai 2026

OBJET
Affectation du résultat
d'exploitation 2025

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	105 095,46 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	79 981,19 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	30 972,20 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	- 6 852,76 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	93 130,00 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 73 128,43 €

Délibération certifiée
exécutoire en
sous-préfecture
le 6 mai 2026

Le Maire,

M Castellani Jean-René
(Signature et Cachet)

Fait à VALLICA, le 6 mai 2026